



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Compte-rendu du Conseil d'Établissement du 24 juin 2015

Ordre du jour :

- 1 – Décisions du Conseil d'École
- 2 – Organisation de la rentrée 2015
- 3 – Point sur le déroulement des examens
- 5 – Point sur les travaux
- 4 – Décisions à soumettre à l'AEFE
- 6 – Questions diverses

Etaient présents

M. MEYER, Chef d'établissement,

Mme THIRION, Directrice des services administratif et financier

Mme AUBERT, Directrice du premier degré,

M. LECHEVALIER, Proviseur adjoint,

Représentantes des personnels enseignants du premier degré : Mme LEAUTE et Mme RANDON-BECKER,

Représentantes des personnels enseignants du second degré : Mme GERBER et Mme FOLKE,

Représentante des personnels non-enseignants : Mme LAMANDA,

Représentants des parents : Mme IDE, M. DEROCHÉ, Mme BECH

Représentante des élèves : Mme HOPMANN ; Mme BEAUFILS

Siégeaient à titre consultatif : M. LANGLET et M. PROCOPE-MAMERT : conseillers consulaires

La séance commence à 17 heures.

Secrétaires de séances : Mme LEAUTE et Mme RANDON-BECKER

Le compte-rendu du Conseil d'Établissement du 10 mars 2015 a été adopté à l'unanimité.

I – Décisions du Conseil D'École

Mme AUBERT présente une évaluation de l'axe 2 du Projet d'École. Cet axe pointe sur la langue française et voit ses trois objectifs principaux poursuivis à la rentrée 2015 :

- améliorer la maîtrise de la langue orale dès la maternelle et reconduire les interventions en FLE
- développer le goût de lire
- améliorer la compréhension orale et l'expression orale

Le travail de coopération avec l'UPEA sera poursuivi. Les auteurs de littérature de jeunesse interviendront au niveau des classes de Grande section, CP et au CE2.

II – Organisation de la rentrée prochaine

A – Effectifs

M. MEYER présente les tableaux concernant les effectifs du primaire et du secondaire pour la rentrée prochaine.

On constate une légère augmentation des effectifs prévisionnels au primaire à la rentrée de septembre 2015 par rapport à 2014, soit 569 élèves prévus. (Effectifs 2014 : 566 élèves).

	2012		2013		2014		2015	
	primaire	secondaire	primaire	secondaire	primaire	secondaire	primaire	secondaire
prévision	1055		596	444	566	465	569	468
effectifs	988		568	420	547	457		
différence	67		28	24	19	8		

La structure, à ce jour, reste stable avec 7 classes de maternelle et 20 classes en élémentaire. Les effectifs actuels des classes permettent d'absorber des inscriptions éventuelles d'ici la rentrée ou bien encore des arrivées en cours d'année scolaire.

Effectif prévisionnel rentrée 2015 1er degré

	Total	nb classe	BID	A	B	C		
PS	40	2						
MS	54	2						
GS	62	3						
CP	72	4	19	18	18	17		
CE1	81	4	22	20	20	19		
CE2	81	4	21	20	20	20		
CM1	103	4	26	26	25	26		
CM2	76	4	19	19	19	19		
	569	27						

sous total préélémentaire	156
sous total élémentaire	413
Total	569

Mr PROCOPE-MAMERT demande de préciser la spécificité des classes BiD. Mme AUBERT explique que dans les classes BiD, il y a 2 séquences de plus effectuées en langue allemande par rapport aux classes BiF. De plus l'enseignement se fait toujours en classe entière alors que dans les classes BiF, les enfants sont répartis en groupe de niveau pour l'enseignement de la langue allemande.

Au secondaire sont prévus 468 élèves dont 289 au collège et 179 au lycée.

On note une structure cylindrée avec 3 divisions par niveau, sauf pour la classe de 3^{ième} où il y aura 4 divisions.

Il est important chaque année de faire la comparaison entre les effectifs prévisionnels et les effectifs réalisés.

6			5e			4e			3e				Total
6e 1 int	6e 2 int	6e 3 bi	5e 1 int	5e 2 int	5e 3 bi	4e 1 int	4e 2 int	4e 3 bi	3e 1 int	3e 2 int	3e 3 int	3e 4 int	
22	21	28	26	25	25	14	18	26	21	22	20	21	289

2e			1ère			Te				Total
2e 1	2e 2	2e 3	1e ES	1e L	1e S	Te ES	Te L	Te S1	Te S2	
22	20	20	19	10	31	15	9	17	16	179

Total Lycée + collège	468
-----------------------	-----

Les effectifs prévisionnels sont revus pendant les congés d'été. S'ils s'annonçaient à la baisse, il y aurait un risque de réaménagement de la structure.

Plafond des emplois :

Le plafond est stabilisé à 74 ETP au 1^{er} septembre 2015 (Cela concerne les personnels enseignants et non enseignants en contrat local).

L'établissement a fait une demande auprès de l'AEFE d'1 ETP supplémentaire mais le plafond a été maintenu à 74.

Le nombre de postes administratifs est donc figé car la priorité est donnée aux postes d'enseignement. L'AEFE a demandé à l'établissement d'engager une réflexion sur l'externalisation de certains services spécifiques. Les contraintes imposées par Bercy sont fortes.

Sur les 74 ETP alloués, 72,65 ETP sont actuellement consommés.

Les fluctuations des effectifs auront une conséquence directe sur le recrutement des personnels.

L'hypothèse qu'une division soit supprimée au secondaire l'année prochaine est envisageable en raison de la montée mécanique des classes comportant des cohortes moins chargées.

III – Déroulement des examens.

Résultats du baccalauréat

Un élève a été recalé et deux ont été convoqués au rattrapage, sur les 55 présentés.

Les épreuves du brevet auront lieu le jeudi ; le vendredi se dérouleront les épreuves orales des sections internationales.

Les écrits se sont déroulés pour les 85 candidats dans le gymnase. Les représentants des élèves soulignent les bonnes conditions de travail

Les résultats du brevet et des épreuves de baccalauréat (classes de première) seront connus mi- juillet dans l'académie de Strasbourg.

IV – Points sur les travaux

S'agissant des travaux des seconde et troisième phases (relocalisation du CDI, création de l'espace vie scolaire, salles de classes, salle de réunion, et foyer des lycéens avec kiosque restauration...), des réserves ont été émises aux entreprises.

Mme THIRION présente les projets sur lesquels l'établissement travaille actuellement.

Projet terrasse

Le revêtement de la terrasse contigüe à la salle de sciences date de la construction de l'établissement (15 ans) et est bien endommagé. Jusqu'à présent, les agents du service technique procédaient à une maintenance préventive voire parfois corrective sur ces terrasses. La direction souligne l'impératif des travaux pour des raisons de sécurité.

Une étude est en cours, le lycée a confié ce projet à Monsieur HOHENDORFF, du cabinet d'architecte FISCHER-HOHENDORFF. Compte tenu du montant estimé des travaux (coût de 200 000 €), il est prévu que la rénovation se fasse en plusieurs phases

Ces travaux devraient débiter, on l'espère, pendant les vacances d'octobre 2015.

Projet Parking

L'architecte travaille actuellement sur le dossier et doit rencontrer prochainement les usagers (les parents d'élèves) lors d'une réunion prévue le jeudi 2 juillet. Trois propositions seront effectuées avec des coûts variables selon le type de projet et donc de travaux. L'objectif est aussi de résoudre la problématique des bus qui ne peuvent pas tourner dans la Gontardstrasse.

Projet d'achat et d'aménagement du terrain

L'établissement attend la décision de l'AEFE en ce qui concerne l'achat d'un terrain jouxtant le lycée et qui répondrait aux besoins de l'établissement en espaces supplémentaires. La construction d'un bâtiment « multifonction » avec une salle de spectacle est, aussi, à l'étude.

Travaux salle des sciences lycée

Il s'agit de la rénovation de la salle de sciences (salle 17) qui sera transformée en salle spécialisée « technologie-sciences ». Cet aménagement comprendra des îlots (de 6 personnes) avec un matériel spécifique pour des travaux de groupes. Ce projet consiste à favoriser les apprentissages grâce à l'acquisition de mobiliers spécifiques permettant ainsi le travail en groupe. Les équipements proposés d'un montant d'un peu moins de 26 000 € sont destinés à privilégier l'autonomie de l'élève et de l'enseignant dans une démarche conjuguée d'accompagnement personnalisé. Cela permettra aussi d'accorder plus de responsabilités à l'élève qui se trouve ainsi placé au cœur de l'acte de formation.

Coût équipement : 26.000 euros et Coût des travaux : 50.000 euros.

L'établissement a fait une demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2015 pour un montant de 12.000 euros. Le dossier est en cours d'instruction, la réponse concernant l'octroi ou non de la subvention est prévue au courant du dernier trimestre de 2015.

Salle de réunion

Cette salle sera aménagée avec une cloison mobile, comme celle installée en salle de conférence, afin de garantir un espace de travail supplémentaire aux enseignants du secondaire et apporter ainsi une solution à l'exiguïté de la salle des professeurs. Des ordinateurs seront installés dans la première partie ; l'autre partie sera utilisée pour les réunions.

M. DEROCHE revient sur le montant des travaux concernant le parking. Un chiffrage des 3 projets proposés a été effectué par Monsieur HOHENDORFF, avec une « fourchette » pouvant aller de 400 000 € (coût de la construction du parking à l'époque) à 800 000 €, fourchette la plus haute mais qui correspond à un projet plus global et plus ambitieux. A ce jour, aucune décision n'est arrêtée puisque les 3 projets doivent être soumis prochainement aux parents d'élèves. Nous sommes dans la phase d'étude avec une première estimation, normale à ce stade, des coûts. Le chiffrage des travaux sera nécessairement affiné en fonction du marché passé ou des devis demandés.

Les représentants des parents remettent en question les coûts du projet d'investissement et son opportunité. Ils soulignent que le parking est moins un sujet de polémique actuellement et qu'ils seraient favorables à une solution moins coûteuse. Un revêtement graviers ne coûte que 6000 euros par an. Cette solution est un choix possible pour aménager le parking de manière à assurer la circulation des personnes et des véhicules ainsi que le stationnement.

Les représentantes des enseignants du premier degré interviennent pour demander que l'on réfléchisse à la bonne utilisation de l'argent de l'établissement. En effet, dans le contexte actuel, il est préférable de donner la priorité aux postes éducatifs.

Les représentants des parents d'élèves se font l'écho des représentantes des personnels enseignants et souhaitent discuter les moyens importants nécessités par les travaux et le poste financier très important du projet d'aménagement extérieur.

Réponse de Mme THIRION :

La Directrice du Service Administratif et Financier, comme Monsieur le Proviseur, est soucieuse et garante de la bonne utilisation des deniers de l'établissement et souligne que le Conseil d'Établissement est consulté pour tout projet de travaux.

Schülerlotsen

Les parents sont satisfaits des Schülerlotsen..

V – Décisions à soumettre à l'AEFE

Budget rectificatif

Mme THIRION prend la parole et explique que l'établissement a fait remonter en avril à l'AEFE le budget rectificatif prévisionnel. Les rentrées financières seront moins importantes si les effectifs venaient à baisser à la rentrée 2015.

Frais des personnels

Présentation de la décision prise en Commission des Ressources Humaines et validée par l'AEFE concernant la modification du préambule du règlement de gestion salariale pour le « déplafonnement » des personnels en recrutement local « surclassés » :

Les salariés recrutés sous contrat local, en poste avant le 1^{er} septembre 2013, dont le classement est supérieur à 30 points d'indice par an au 1^{er} janvier 2015, bénéficieront à compter de cette date d'une suppression du plafonnement à 30 points d'indice. Par conséquent, leur positionnement au 1^{er} janvier 2015 prendra en compte l'indice résultant de la grille de salaire lors de leur reprise totale d'ancienneté, c'est-à-dire, l'indice auquel le salarié devrait être normalement positionné au 1^{er} janvier 2015 en tenant compte de toute l'ancienneté. Cette décision a été validée par l'AEFE.

Les contrats locaux ont vu un ajustement de leurs salaires. Cette augmentation des salaires a été validée par l'AEFE.

Suite à la Commission des Ressources Humaines en date du 26 mai 2015, le chef d'établissement a proposé, pour les personnels en recrutement local, tous statuts confondus, une augmentation de la valeur du point d'indice de 1% à compter du 1^{er} septembre 2015 (7,23 € au 1^{er} septembre 2014 à 7,30 € au 1^{er} septembre 2015). Cette décision doit être validée par l'AEFE pour que celle-ci soit effective.

Frais de scolarité

L'AEFE a demandé à ce que les frais de scolarité suivent l'inflation, soit 1% d'augmentation pour 2016/2017, sachant qu'il n'y a pas eu d'augmentation à Francfort en 2014/2015.

Mme BECH intervient en demandant si on peut éviter cette augmentation et propose la mise place de 2 grilles tarifaires : l'une appliquée aux entreprises qui prennent en charge les frais de scolarité, l'autre appliquée aux familles qui supportent seules ces frais. Mme THIRION explique qu'elle ne voit pas l'intérêt de mettre en place un tel système car très peu d'entreprises prennent en charge les écolages.

Mme AUBERT souligne que l'établissement s'est engagé des dernières années en prenant à sa charge l'achat des fichiers ainsi que nombre de sorties scolaires. Pour les représentants des parents d'élèves, la prise en charge de ces frais est une conséquence logique de l'Erzatschule !

Madame IDE fait remarquer que 85% du budget est alimenté par les frais d'écolage et la subvention du Land de Hesse !

Mme BECH souligne la bonne gestion de l'établissement mais argumente les demandes des parents au regard du budget largement bénéficiaire.

Mme THIRION répond que la situation financière est certes confortable mais que l'établissement a des investissements programmés à un niveau élevé. Madame THIRION tient à préciser que les subventions reçues restent conditionnées à la volonté politique de nos partenaires institutionnels (Land de Hesse, ville de Francfort), évoque la subvention de fonctionnement d'un montant de 13.000 euros que la ville de Francfort a supprimé en 2015. De plus, nous ne savons toujours pas ce qu'il adviendra de la subvention « Bambini » allouée par la ville de Francfort.

Les perspectives à l'avenir devraient amener les dépenses de fonctionnement et de personnels à un niveau plus élevé. Les charges d'amortissement, déjà importants en 2015, le seront d'autant plus dans les années à venir compte tenu de la politique d'investissement de l'établissement. En outre, les charges de personnels devraient continuer à augmenter suite à l'évolution des postes budgétaires et aux conséquences sur la masse salariale des négociations engagées avec les représentants des personnels depuis 2011.

VI – Questions diverses

Questions des enseignants du second degré

I. Demandes particulières des professeurs :

A – Formation :

Les professeurs nouveaux arrivants souhaiteraient bénéficier de cours d'allemand, est-ce possible ?

Des professeurs souhaiteraient également une formation sur le long terme en informatique, est-ce envisageable ?

Réponse de la Direction

J'ai effectivement été saisi, à l'occasion des entretiens d'évaluation de plusieurs demandes pour des cours d'allemand et d'informatique. Nous allons donc dans un premier temps solliciter les formateurs « maison » et proposer un planning.

B – Cadre de travail

Serait-il possible pendant l'été de repeindre les couloirs et les colonnes des salles de classe dont l'état s'est dégradé au cours de l'année ?

Réponse de la Direction

Nous sommes conscients des travaux à effectuer dans les circulations du secondaire et les colonnes des salles de classe. Nous avons envisagé de faire les travaux cet été, mais compte tenu de la programmation d'un certain nombre de chantiers (notamment celui de la salle 17), mobilisant l'ensemble des équipes, administratifs et architectes, nous sommes dans l'obligation de décaler la programmation et de réaliser, par étapes, ces travaux de rénovation.

Nous pensons procéder à une première phase pendant les vacances de novembre 2015.

Serait-il possible d'équiper toutes les salles exposées au soleil avec des rideaux ?

Réponse de la Direction

Quant aux rideaux occultants, nous prenons note de votre demande et nous vous invitons à la reformuler lors de la prochaine commission d'investissement. Cependant, nous souhaitons vous rappeler quelques éléments de procédure en terme budgétaire :

Le budget primitif de l'établissement est présenté entre le mois d'octobre et novembre. Dans le respect du principe de sincérité budgétaire, nous nous devons d'inscrire les opérations devant se réaliser dans l'année. Seul un budget rectificatif préparé en cours d'exécution budgétaire peut nous permettre d'inscrire éventuellement de nouveaux crédits. Cette opération n'était pas prévue dans le budget primitif et la demande arrive tardivement pour que nous puissions la prendre en compte sur le budget rectificatif 2015 qui a été transmis à l'Agence en avril.

II - Aspects sociaux :

A – Généraux :

Où en est la mise en place de la médecine du travail ? Les collègues s'inquiètent d'avoir rempli des documents donnant leur disponibilité pour l'année en cours, disponibilités qui ne seront pas forcément les mêmes à la prochaine rentrée.

Réponse de la Direction

La mise en place des visites médicales est en cours, nous avons d'ailleurs reçu hier le médecin qui sera en charge des visites médicales. Le dossier a été évoqué à plusieurs reprises lors des réunions de la commission des ressources humaines (18 novembre 2014, 20 janvier et 20 mai 2015) et lors de la dernière CHSCT en date du 4 mai 2015 puisque le service administratif et financier a toujours souhaité, dans un souci de transparence, informer les représentants des personnels de l'avancée du dossier.

Nous vous invitons à consulter les comptes rendus disponibles sur l'espace commun d'Its learning.

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de la réunion de prérentrée et à la demande des personnels, la direction du lycée français Victor Hugo a souhaité planifier la venue d'un médecin du travail dans les locaux de l'établissement.

Pour ce faire, le service administratif et financier a adressé à l'ensemble des personnels, soit 151 personnes, un talon réponse à retourner, sous pli fermé, sur le souhait ou non le médecin du travail.

104 personnes ont répondu, 46 souhaitant rencontrer le médecin du travail et 58 personnes ne souhaitent pas le consulter. Mais, parmi les 46 personnels, 30 ont souhaité la visite en français, 7 en allemand et 9 indifférent.

Mme THIRION a ensuite sollicité le conseiller juridique de l'établissement sur cette question et celui-ci lui a aimablement adressé la liste de 37 médecins experts du travail.

Après quelques contacts pris, il semble difficile de trouver un médecin homologué qui parle le français. Nous avons choisi un praticien à FFM-Hausen parmi la liste des 37 médecins du travail qui nous avait été communiquée par notre avocat.

Nous l'avons reçu au sein de l'établissement. Il pouvait assurer les visites en langue allemande, pas en français, mais a finalement décliné notre offre, quelque temps après.

Finalement, nous venons de trouver après de multiples recherches un médecin français dont l'époux, allemand, est également médecin du travail. Nous l'avons rencontrée hier afin de définir son domaine d'intervention, car suite aux échanges avec la VBG (caisse allemande d'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles), l'établissement se doit de proposer une ½ heure par an et à chaque salarié en terme protection de la santé et de la sécurité (formation collective, individuelle ou suivi médical). Ces missions doivent être assurées par une personne conseil en charge de la sécurité du travail (M. BRAUNLICH, B f A - Büro für Arbeitssicherheit) et le cas échéant d'un médecin du travail.

Le Docteur ILLES Anne-Marie est prête à assurer au sein de l'établissement les missions du médecin du travail. Nous avons eu hier une réunion avec les deux partenaires afin de redéfinir les actions de chacun en y incluant votre souhait de pouvoir bénéficier de visites médicales périodiques. Nous programmerons les visites au courant du 1er trimestre de l'année scolaire 2015/2016 et nous demanderons que les personnels viennent s'inscrire pour l'heure de visite en fonction des créneaux fournis par le médecin.

B - Recrutés locaux

Les personnels recrutés locaux s'inquiètent pour leur retraite et demandent quand est-ce qu'un système de retraite complémentaire sera mis en place.

Les personnels recrutés locaux s'inquiètent de l'évolution de leur taux d'imposition et demandent quelles compensations peuvent être envisagées pour cette perte de revenus.

Quelles aides financières peut-on envisager pour les collègues recrutés locaux, afin de faire face aux difficultés sociales spécifiques de ce groupe de personnel : gratuité des frais de scolarité, remboursement d'une partie des frais de transport en commun, prime d'aide à l'installation pour les nouveaux arrivants ... ?

Réponse de la Direction

Les questions des recrutés locaux sont instruites en Commission des Ressources Humaines. Des réponses ont déjà été apportées aux questions ci-dessus. Veuillez-vous référer aux comptes rendus respectifs. La porte est ouverte à la discussion, mais je rappelle toutefois que les salaires des recrutés locaux ont été revalorisés au 1er septembre 2013.

III – Inquiétudes pédagogiques :

Les collègues ayant lus les textes de la réforme du collège se rendent compte de la nécessité de temps de concertation et de travail.

Est-il possible, comme cela se fait en Allemagne, de banaliser des journées de cours pour faire ce travail ?

Réponse de la Direction

Nous avons prévu d'utiliser dans l'année scolaire (proche de la rentrée) des formations pour l'appropriation de l'ENT dans le cadre de la deuxième journée de prérentrée. Nous pouvons tout à fait compléter avec une concertation sur la réforme du collège.

IV – Nouveau statut ministériel :

Les personnels sont inquiets de la mise en place des IMP et demandent comment l'attribution de ces IMP pourra se faire avec le plus de transparence possible.

Réponse de la Direction

Nous sommes en attente de la circulaire. D'après nos sources, les IMP seront validées par le conseil pédagogique, mais rien n'est encore sûr aujourd'hui.

Les collègues recrutés locaux sont exclus de ces IMP et de ces nouveaux statuts et demandent si il est possible qu'ils bénéficient du même traitement, notamment la pondération 1,1 lorsqu'ils enseignent en classe de terminale et de première pour le français.

Réponse de la Direction

La question doit être traitée en commission des ressources humaines.

Questions des parents d'élèves

Quel bilan peut-on tirer de la communication vers les parents-utilisateurs en fin d'année scolaire et quelles en sont les prochaines étapes; pourrait-on avoir les premières impressions liées à la création de poste de chargé de communication?

Réponse de la Direction

Notre chargée de communication a, dès sa prise de fonction, cherché à mettre en valeur une idée-force : valoriser l'image de l'école et affirmer son identité. Elle conseille le chef d'établissement afin de maintenir une cohérence de l'image de l'établissement.

Elle a également tout de suite facilité la communication et l'organisation des événements au sein de l'école, en prenant part à l'organisation des grands rendez-vous de l'année, relayant les professeurs et leur offrant son soutien pour plusieurs projets (exs : Journée Franco-allemande, Conférence Hébras, Prix Victor Hugo, Concert de solidarité..) en restant sur les grandes actions.

Enfin, elle nous a aidés à mettre en œuvre une communication soutenue, mais non invasive à destination des parents.

Premier bilan : (Pour ne citer que les grands axes)

Le décryptage de l'enquête des parents « partants » (présentés au CET du mois d'octobre dernier) a apporté une aide décisionnelle à la Direction pour des choix stratégiques.

Après une large concertation des utilisateurs (entre septembre et décembre), Mme GABILLAS a pu dresser un diagnostic des besoins et développer une stratégie de communication autour d'un site internet aux standards actuels et des outils de communications divers (affiches, nouveau logo, support de communication ...).

Au cours de l'année scolaire, sa mission s'est élargie aux relations extérieures.

Indicateurs directement mesurables :

Les réclamations habituelles (souvent légitimes) des professeurs (com interne) et parents d'élèves (com utilisateurs) sont en nette diminution. Nous avons aussi fait l'objet de notes positives, souvent des courriels de satisfaction, des parents et de nos partenaires.

En effet, Madame GABILLAS a pu se faire le relai de la Direction en devenant l'interlocutrice de plusieurs de ces partenaires.

Elle a eu à cœur d'apprendre à connaître notre établissement et son fonctionnement afin de le mettre en valeur de manière appropriée et non superficielle.

Prochaine étape :

Poursuite de l'axe principal : valoriser l'image de l'école et affirmer son identité

Ensuite : Amélioration de la première version du site internet.

Développement de la mission de chargée des relations extérieures.

Enfin dernier point :

Donner à la communication interne et externe ses lettres de noblesse et préparer en automne 2015 un plan stratégique pluriannuel de communication du LfVH en visant clairement à la mise en place d'un objectif « qualité ».

Si Mme GABILLAS accepte de poursuivre sa mission au LfVH.

Quels sont les critères d'évaluation et indicateurs KPI ainsi que les objectifs du projet de développement numérique avec les tablettes ? Selon quoi le projet va-t-il être évalué et peut-il être le cas échéant adapté ?

Réponse de la Direction

Temps 1 : Brainstorming, (mai 2015)

Un projet de classe numérique pour qui pour quoi ?

Temps 2 : Sélection, (juin 2015)

La classe, l'équipe pédagogique, le matériel

Temps 3 : Enrichissement, (septembre-octobre 2015)

Le matériel est rendu opérationnel par le service informatique. Les professeurs s'approprient le matériel et acquièrent l'aisance dans la manipulation des machines.

*Temps 4 : Mise à disposition progressive des élèves. (octobre –décembre 2015)
Les élèves passent progressivement des livres papier au format numérique*

*Temps 5 : Pleine production, (janvier-mai 2016)
La classe numérique fonctionne en mode opérationnel*

*Temps 6 : Evaluation multicritère (juin 2016)
Parents, élèves, professeurs, service informatique évaluent le dispositif. Les conclusions du groupe sont présentées à la direction qui en fonction des préconisations validera ou non, après avis du conseil d'établissement, la poursuite du dispositif et engagera les éventuelles réorientations.*

*1KPI poids du cartable
2KPI comparaison cout de revient (livre-CN)
3KPI développement du travail élève directement en numérique
4KPI ergonomie de la salle*

Lors de la dernière commission budgétaire il a été question d'investir jusqu'à 800 K€ dans un aménagement du parking de l'école. Est-il bien légitime d'investir dans un parking dans le contexte actuel et peut-on se le permettre ? Le parking tout comme la restauration sont des services rendus de manière non obligée.

Réponse de la Direction

Le Lycée ne peut pas engager de dépense dont le financement n'est pas prévu. Le Proviseur, ordonnateur des recettes et dépenses, est précautionneusement conseillé par la Directrice Administrative et Financière. Les engagements importants se font sous la tutelle de l'AEFE après avis du conseil d'établissement.

Effectivement la restauration et le parking sont des services rendus de manière non obligée. Pour autant, pouvons-nous nous en passer ?

Nous pourrions ne faire payer que les utilisateurs. Dans ce cas, il faudrait augmenter significativement les tarifs de la cantine, mettre en place un péage pour le parking ? A chaque investissement, nous devrions identifier les élèves bénéficiaires et répartir la charge sur leurs écolages ?

La séance se termine à 20 heures.

Les Secrétaires de séance



Annick LEAUTE



Sylvie RANDON-BECKER

Le Proviseur



Pascal MEYER